

La Petite Tunisie

Le Petit Tunisien

SOCIALE

La Tunisie Socialiste

INSERTIONS :

1^{re} Page : 10 fr. la ligne. — Echos : 5 frs. —
2^e Page : 3 frs. — Abonnements et Annonces
payables d'avance.

**AVOIR SON ENCENSOIR TOUJOURS
DANS QUELQUE BARBE ? NON, MERCI.
(Ed. ROSTAND)**

Rédacteur en chef : **Em. LACROIX**

Chèques-Postaux C.C.P. 2523, Saint-Germain

ABONNEMENTS :

Tunisie, Constantine : 12 frs. par an
France : 15 frs. — Etranger : 20 frs.

UNE FEMME RÉGENTE L'UNION LOCALE DES SYNDICATS TUNISIENS

par **Francis MURY**, directeur du « Courrier Colonial »

« Pour répondre à l'offensive patronale, il importe que nous soyons patients, clairvoyants et disciplinés. Nous ne devons plus compter que sur nous-mêmes, et c'est tant mieux, car c'est aux prolétaires eux-mêmes qu'il appartient, en s'organisant, de remporter leur victoire ».

C'est en ces termes qu'une femme, professeur au lycée ou à l'école normale d'institutrices de Tunis, et en même temps secrétaire générale de l'Union locale des Syndicats, s'exprimait la semaine dernière, au grand meeting annuel du Syndicat des employés, tenu à la Bourse du travail de cette ville.

Mme Roberte Bijaoui — ainsi se nomme cette agitatrice en jupon — repoussait de cette façon retentissante tout concours de l'autorité, autrement dit la débarquait avec une parfaite désinvolture.

Toute vibrante d'esprit guerrier et de mystique de lutte de classes, elle invectivait d'autre part le grand patronat tunisien : « s'il s'organise pour la lutte, nous aussi, vociférait au milieu de petits employés à 8 ou 10.000 francs par an cette prolétaire au traitement de 65.000 francs ! »

Nous avons déjà eu à nous occuper de cette éducatrice qui exerce une influence inexplicable, notamment sur les dockers qui se mettaient en grève, il y a quelque temps, à son instigation.

Voilà à qui notre République, qui réserve toutes ses faveurs à ce genre de fonctionnaires, témoin le fameux Zyromski, confie le soin d'instruire et d'éduquer les jeunes filles. Les familles doivent en être fières, comme elles le furent, il y a quelques années, de deux professeurs du lycée de garçons qui envahirent la salle du Grand Conseil de la Régence à la tête de quelques centaines de petits employés du gouvernement local et contraignirent par leurs menaces les conseillers, tout tremblants, à augmenter leurs indemnités.

Ces professeurs, ni l'inspecteur d'Académie, ni le Résident général ne parvinrent à les éloigner de la Régence : ils y sont sans doute encore et doivent être jaloux des lauriers cueillis par Mme Roberte Bijaoui.

La corporation des employés de Tunis comprend l'ensemble du personnel de bureau des entreprises publiques ou privées : à côté d'eux se trouvent les employés de l'Etat et les commis des maisons de commerce, pour la plupart des israélites : on croyait ces derniers paisibles, il paraît qu'en Tunisie, tout au moins, il n'en est pas ainsi.

Or, dans ce pays, il n'y a pour ainsi dire pas de grands patrons, mais des petits entrepreneurs, des petits industriels, des petits commerçants dont les conditions d'existence sont aujourd'hui difficiles à cause de la crise et qui ne vivent guère mieux que leur personnel.

En raison de leur état précaire, ils licencient de plus en plus leurs employés, ce qui provoque des renvois continuels.

Or, le funeste chômage va encore s'aggraver du fait des nouvelles exigences au point de vue des salaires, préconisées par Mme Roberte Bijaoui.

Les petits patrons dans l'impossibilité de satisfaire à des dépenses hors de

proportion avec les faibles services que leur rendent des employés novices, les licencieront ou ils n'en prendront plus d'autres.

Voilà à quoi va conduire l'imbécile pression égalitaire du Syndicat. Que dirait son animatrice, Mme Roberte Bijaoui, si l'on ramenait son traitement à celui des maîtresses répétitrices qui surveillent les études de ses élèves, sous prétexte d'égalité et parce qu'il est impossible d'élever celui de ces maîtresses au niveau du sien ?

Ce sont ainsi les plus faibles parmi les employés, ceux qui doivent apprendre à travailler, qui deviennent les victimes du Syndicat dont le premier devoir serait de les protéger. Ces jeunes gens voient les portes se fermer devant eux, il leur faut abandonner tout espoir parce que leur syndicat s'est fait le défenseur des droits acquis de ceux qui sont en possession de places, et montrent les dents aux jeunes qui ont cependant droit à l'existence.

Il est impossible de blâmer les petits patrons qui sont bien obligés de limiter leurs dépenses à leurs possibilités financières et, pour la plupart, doivent aujourd'hui et, pour la plupart, doivent aujourd'hui devenir, eux-mêmes, leur personnel.

La femme, les enfants remplacent les employés et les commis, servent les clients; voilà le beau résultat auquel on arrive.

Et le chômage augmente, augmente sans arrêt.

Quelle tristesse de voir à quelles conséquences conduisent d'absurdes théories comme celles que préconise Mme Roberte Bijaoui; mais, même si elle s'en rend compte, elle n'en continuera pas moins son œuvre néfaste sans se soucier des malheureux qu'elle fait mettre ainsi sur le pavé.

Aussi bien, « La Tunisie Ouvrière » fait-elle chorus avec cette éducatrice de la jeunesse féminine bourgeoise.

Quelle attitude peuvent avoir les autorités tunisiennes devant de pareilles fonctionnaires qui les jettent ouvertement par-dessus bord et clament que les prolétaires doivent passer sur le corps des patrons ?

Evidemment, quand il y avait à la tête du gouvernement métropolitain des hommes du Front Populaire, Mme Roberte Bijaoui ne parlait pas avec autant de désinvolture de l'autorité. Elle se l'adjoignait pour le plus grand bien de l'Union des Syndicats, elle n'avait qu'à s'adresser en France à la C.G.T., pour qu'arrivent à Tunis des ordres prescrivant de lui prêter tout le concours qu'elle réclamait.

Les temps ont heureusement changé : l'autorité locale exerce ses attributions, mais cela n'émeut guère cette Jeanne d'Arc du Front Populaire qui clame bien haut que l'on reverra très prochainement au pouvoir les hommes politiques dont la docilité vis à vis de ses exigences était complète.

La population tranquille de la Régence espère bien, au contraire que le règne de Mme Roberte Bijaoui touche à sa fin et qu'on l'enverra exercer loin à sa fin et qu'on l'enverra exercer loin de la Tunisie son odieuse activité. Aussi si bien ses excitations aux désordres devraient-elles même l'avoir amenée sur les bancs du Tribunal correctionnel.

FRANCIS MURY.

L'ESPAGNE - ITALIE

Supposons que demain par la plus invraisemblable aventure un schisme se produise dans la conception politique du régime et qu'un élan de factieux s'empare des arsenaux italiens avec l'aide, par exemple, de mercenaires tripolitains transportés à grands frais de Cyrénaïque.

Laissons de côté la question de savoir qui a tort ou qui a raison, nous n'avons à connaître en somme que le gouvernement qui est encore au pouvoir dans la capitale de l'empire puisque empire il y a.

Nous supposons que Mussolini est encore maître de Rome mais que tout le sud jusqu'à Naples, la Sicile, la Sardaigne et une large tache au nord du côté du Brenner sont aux mains des factieux; oui ou non Mussolini aurait-il le droit d'acheter armes, munitions et denrées de toutes sortes ? Faut-il admettre que dès qu'un gouvernement est en difficulté avec un ou avec des généraux rebelles il faut, sous prétexte de non intervention lui couper les vivres ? La réponse à cette question dépend-elle seulement de la nuance du gouvernement au pouvoir et de celle du gouvernement que les rebelles se proposent d'instaurer ?

Ce qui se passe en Espagne est de nature à faire disparaître tout ce qui reste de bon sens dans le cerveau d'un homme moyen. Certes, il est difficile, sinon impossible, d'empêcher ceux qui font bon marché de leur vie de s'enrôler dans l'un ou l'autre camp. Il est noble d'avoir des convictions et de les faire prévaloir avec son sang même si l'on se trompe; Garibaldi homme de gauche a été le prototype de ces natures généreuses que rien ne peut arrêter dès l'instant qu'elles ont fait le sacrifice de leur existence : fascistes aussi bien que communistes avaient le droit d'en faire autant.

Mais cette révolte n'a pris une telle ampleur que parce que les rebelles se sont servis de troupes étrangères d'abord et ont ensuite reçu des subsides de toutes sortes qu'aucun gouvernement régulier n'avait le droit de leur fournir.

C'est l'avantage des gouvernements au pouvoir de conserver jusqu'au bout et tant qu'ils résistent les apanages de leur autorité. Ce principe a été manifestement violé par l'Italie et par l'Allemagne contre le gouvernement régulier de l'Espagne, sous le principe Bismarkien que la Force prime le Droit et que le résultat seul importe. Que l'on ne vienne plus après cela nous parler du juste et de l'injuste, chacun fait ce qui lui plaît; il suffit d'être assez fort.

CIVIS.

Echos et Nouvelles

A L'OFFICE POSTAL TUNISIEN

Nous adressons nos souhaits de bienvenue à M. Cianfrelli, notre nouveau directeur de l'Office Postal qui vient d'arriver à Tunis et a pris immédiatement possession de ses hautes fonctions.

CARNET

NECROLOGIE

Nous avons appris avec peine le décès de M. Mauzy, père de notre excellent confrère et ami Henri Hauzy, correcteur à la « Dépêche Tunisienne ».

Nous lui réitérons ainsi qu'à sa famille nos bien sincères condoléances.

De plus en plus, dans tous les domaines, l'Etat étend ses tentacules et achève d'étouffer l'individu. Les esprits n'échappent point à son emprise; des pensées en séries, des slogans lancés par des rhéteurs habiles remplacent la réflexion personnelle, même dans les milieux instruits. Que cela constitue un progrès, on ne me le fera jamais croire.

BARBEDETTE.

Les Italiens de Tunisie

Ce problème complexe, dont on s'est préoccupé si souvent, fait l'objet d'un livre posthume de Charles Monchicourt, qui était certainement le meilleur connaisseur de la politique intérieure tunisienne, et dont on pouvait attendre bien des observations pénétrantes sur un des éléments importants de cette politique. Le directeur de la revue « Questions Nord-Africaines », M. Paul-Emile Viard, professeur à la Faculté de droit d'Alger, a été bien inspiré en publiant ces pages denses, directes et brûlantes d'actualité. « Les italiens de Tunisie et l'accord Laval-Mussolini de 1935 » : tel est le titre. Mais en réalité ce sont les relations des Français et des Italiens en Tunisie depuis une trentaine d'années qui y sont analysées.

Une date essentielle dans l'histoire de ces relations c'est, on ne le sait que trop 1896. Les privilèges qui furent alors concédés aux Italiens de Tunisie étaient aussi étendus qu'ils pouvaient le souhaiter. Il n'y avait pas d'exemple d'un pareil libéralisme : Un italien pouvait vivre toute sa vie sans sortir d'un milieu italien. « Il se mariait au consulat d'Italie, y déclarait ses enfants, qu'il instruisait dans des écoles italiennes; il était soigné à l'hôpital italien par des médecins italiens; il était défendu par des avocats italiens... » Chose plus étonnante, « sans limitation dans le temps sa descendance demeurerait italienne ».

On n'a pas oublié que ces conventions de 1896 furent dénoncées en 1918 et que c'est seulement en 1935 que fut signé un nouvel accord, entre M. Laval et M. Mussolini. Mais, de 1919 à 1935, les esprits s'étaient passablement surexcités, et les doctrines fascistes avaient fait les progrès qu'on peut imaginer dans les populations italiennes de Tunisie. L'accord Laval-Mussolini aurait dû tendre à calmer les esprits puisqu'il abordait tout de même le problème des privilèges italiens dans la Régence. Ces privilèges devaient disparaître peu à peu : en 1885 pour les professions libérales, en 1905 pour les écoles, en 1965 pour la nationalité. Mais, depuis 1935, l'élément italien n'a cessé de s'agiter et de se prétendre plus « italianissime » que jamais.

Il faut lire le livre de M. Monchicourt pour se faire une idée de ce qui se passe dans la colonie italienne de Tunisie : ce sont des manifestations continuelles d'italianité. « Le travail de concentration des Italiens du pays sous la main du consul royal et-chef fasciste n'a pas été accompli en vain depuis 1929. Ex-écouliers, adhérents du *Dopolavoro*, lecteurs assidus de l'« Unione », autant de personnes pour qui la naturalisation est une aberration perverse. Dans tous ces milieux, on débâtera quotidiennement contre la France au profit moral de l'Italie ». M. Monchicourt cite de très nombreux exemples destinés à montrer combien le gouvernement italien surveille activement ce qui se passe en Tunisie et s'efforce de maintenir intacte la loi fasciste de la colonie italienne de la Régence.

Les sanctions ont encore envenimé les rapports entre Italiens et Français. La Tunisie reste un des pays où l'influence de

la pensée mussolinienne demeure la plus profonde. C'est pourquoi la mystique fasciste y rend notre besogne malaisée. M. Monchicourt démontre surabondamment que cette politique des autorités italiennes, si contraire à l'esprit des accords Laval-Mussolini, est uniquement profitable à l'action du Destour. Elle n'est pas plus profitable à l'Italie qu'à la France et dessert les intérêts de la race blanche.

Aussi bien en arrivera-t-on à se convaincre d'un côté comme de l'autre, que ces luttes sourdes et presque implacables doivent cesser, si on veut assurer l'avenir de l'Européen, quel qu'il soit en Afrique du Nord. Et M. Monchicourt ne désespère pas, en dépit de l'aigreur des passions actuelles, de voir M. Mussolini dire un jour à propos de ses « compatriotes » de Tunisie, ce qu'il a dit des Italiens du Nouveau Monde dans le discours qu'il prononça le 5 juin 1928 au Sénat : « En ce qui concerne les Italiens d'origine, naturellement les Américains, par conséquent des étrangers pour nous. Nous nous bornons seulement à désirer qu'ils soient fiers de leur ascendance ». Mais M. Mussolini ne semble pas encore prêt à approfondir de semblables paroles...

Une règle stupide

Quel que soit le but que l'on se propose, la tâche toujours la plus ardue est de former le personnel destiné à la réalisation d'une entreprise.

Non seulement une longue préparation est nécessaire pour que chacun s'assimile bien les conditions du travail, mais lorsque le travail s'opère loin du pays natal, il y a une question d'acclimatation qui demande parfois plusieurs années pour que le rendement soit maximum.

Tous ceux qui au cours de leur existence ont eu à diriger un nombreux personnel connaissant bien ces difficultés et savent que le rendement ne devient productif que quand leurs collaborateurs ont appris eux-mêmes à utiliser rationnellement la main-d'œuvre locale.

La formation d'un agent du commandement et son adaptation à l'Afrique du Nord par exemple représente donc un capital qui n'est pas négligeable, or c'est précisément quand les officiers sont parfaitement instruits des méthodes à employer au moment où ils ne risquent plus de commettre de ces bévues lamentables qu'au bout de six ans on les renvoie en France sous le prétexte qu'à tour de rôle les officiers de la Métropole doivent acquérir la même expérience comme s'il s'agissait non pas d'administrer sagement notre empire colonial mais d'ingénier à une foule de gens des notions que les circonstances ne leur permettront pas ensuite d'appliquer.

Nous nous étonnons ensuite que d'autres réussissent là où nous échouons. Il faut reconnaître cependant que nous faisons tout ce qu'il faut pour ne pas tirer parti des excellents atouts que nous avons en main.

CIVIS.

Pour y faire bâtir ou comme placement...

L'acquisition la plus sûre...

C'est celle d'un lot de terrain dans le joli site

HAMMAM-PLAGE-LES-PINS

Plage paisible, élégante, comportant tout l'aménagement moderne, située juste au-delà d'Hammam-Lif .

Pour renseignements, visiter ou recevoir plan,

Voir ou écrire :

A. NACCACHE

6, RUE D'ALGER — TUNIS
Téléph. : 10.49

A vendre à Saint-Germain

dans le lotissement Piauward, près du Casino dans la traverse entre les villas Daumet et Rozard

trois emplacements de 2 m. 50 sur 3 m. pour cabines de bains de mer

Prix demandé : 3.000 francs pour les trois; une seule, 2.700 francs.

S'adresser chez M. Serra, villa « Marie-Antoinette », rue de Bretagne, à Saint-Germain.

Placement Or

Sur terrain d'avenir. Grand lotissement

40.000 mc. au Belvédère-Supérieur par lots de 400 à 500 mc. Facilités de paiement.

S'adresser chez Ange NACCACHE, 8, Rue d'Alger, à Tunis — Tél. : 10.49.

Maisons Recommandées

MAISON DE SANTE pour les yeux, dirigée par M. le Dr Cuénod. 1^{re} Clinique fondée en Tunisie en 1883, 1, rue Zarkoun.

ARTIFICIERS. — Ancienne Maison Paonessa Père et Fils. Louis Paonessa Fils, successeur rue de Bretagne, Tunis.

TUNISIA-PALACE, 1er Ordre, au centre de Tunis, des gares, des bateaux, de la poste, des théâtres. — Cuisine réputée à prix fixe, à la carte. — Ascenseur.

BELLE JARDINIÈRE. — Vêtements et tout ce qui concerne la Toilette pour hommes. — M. A. Combray, 12, rue Es-Sadikia, Tunis.

Grands Magasins de Nouveautés du PETIT PARIS, rue Amilcar, Tunis. — Brami Frères et Cie, propriétaires.

GRAND HOTEL DE FRANCE. — 1er ordre. D. de Lacroix, propriétaire... (Sousse, Tunisie).

Le Gérant : E. LUMBROSO

Imprimerie V. HABABOU et Cie

VÊTEMENTS J. BEL



V. DARVAUX réunis
TELEPH. 30.55
7, rue des Belges
TUNIS
Vêtements Civils et Militaires
Rayon Spécial de DECORATIONS et INSIGNES

DEMANDEZ PARTOUT

LES APERITIFS LICARI

SOCIÉTÉ ALGERIENNE DE NAVIGATION POUR L'AFRIQUE DU NORD

Charles SCHIAFFINO & C^{ie}

Siège Social, Exploitation, Armement ALGER

Adr. Télég. : Navigafricain-Alger
Bureaux à PARIS : 86, rue Saint-Lazare
Lignes régulières entre les ports d'Algérie, Tunisie et les ports français de la Méditerranée (Corse comprise) de l'Océan, de la Manche et Anvers par vapeurs de 1^{re} côte.

Services réguliers entre tous les ports et places du Littoral algéro-tunisien

S'adresser à M. J. DUPIN, 16 bis, avenue Stéphane Pichon, à Tunis, Téléph. : 37.83.

St-CERGUES LES VOIRONS (Haute-Savoie)

VILLA DE L'ARCHET

à 6 kilomètres d'Annemasse, 12 de Genève. Altitude 750 mètres. Séjour agréable.

DEMANDEZ PARTOUT

LE RHUM CHAUVET

JULES CURTELIN et JEAN CASSAR

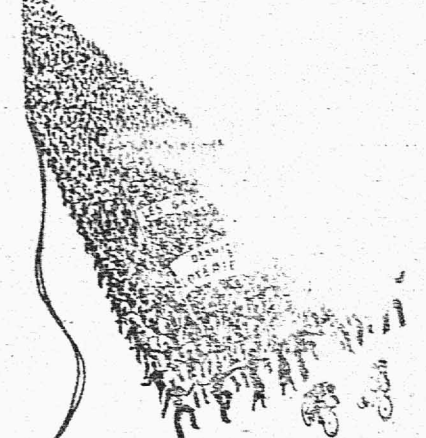
Représentants-dépôtaires
4, Rue de Flandres — TUNIS

PHARMACIE BLOCH

24, Avenue de France et 1, Rue Al-Djazira
BLOCH Léon Fils

Pharmacien de 1^{re} Classe de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supérieure d'Alger

Une manifestation montre 100 heures de...



LOTÉRIE NATIONALE

Tentez donc votre chance!

Pour mettre fin à l'agitation antifrançaise

Plusieurs décrets viennent d'être signés par S. A. le Bey. Note le « Petit Casablancain ».

Quatre de ces décrets se rapportent à la législation des libertés publiques. Les principes posés en 1936 restent intacts. C'est ainsi que le même régime continue à s'appliquer à la presse de langue arabe comme à la presse de langue française. Toutefois il est apparu que le gouvernement responsable de l'ordre et soucieux de la paix des esprits ne disposait pas de moyens suffisants pour mettre un terme assez rapide aux campagnes nuisibles aux intérêts du protectorat. Le gouvernement a jugé nécessaire d'augmenter le nombre des cas dans lesquels la suspension administrative peut être prononcée et de prévoir que cette suspension durerait jusqu'à la décision des tribunaux.

D'autres dispositions visent les organes qui se seraient rendus coupables plus spécialement d'offenses au Bey, aux princes de sa famille, aux eulhas, au Président de la République ou à son représentant en Tunisie, ainsi que d'attaques contre les droits et les pouvoirs de la République française en Tunisie.

Un autre décret vise les groupements de fait. L'action de certains de ces groupements peut être de nature à créer une situation préjudiciable au maintien de l'ordre public. Dorénavant les groupements à caractère politique devront prendre la forme d'associations régulièrement déclarées et obtenir le visa préalable de l'administration. En outre les statuts de ces associations devront comporter une clause par laquelle elles s'engagent à respecter les traités du protectorat, les droits du souverain et de la nation protectrice.

Deux décrets concernent les droits de réunion et prévoient une augmentation des peines dont sont passibles les organisateurs de réunions ou cortèges interdits.

Docteur Albert SARFATI

Médecin-Dentiste
Avenue de la Gare — HAMMAM-LIF

Spécialité de travaux américains
Bridges, dents en Or, en Porcelaine
Appareils fixes et démontables
Extractions des dents sans douleurs
PRIX TRES MODERES

Avis aux Actionnaires

L'Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 1938 a décidé d'augmenter le capital social de 12 millions de francs à 24 millions de francs par l'émission et la création de 24.000 actions nouvelles au capital de 500 fr. chacune, à souscrire au pair en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

La souscription de ces actions nouvelles qui porteront les numéros de 24.001 à 48.000 sera réservée par préférence aux actionnaires propriétaires ou porteurs des actions actuellement existantes, d'abord à titre irréductible à raison d'une action nouvelle contre une action ancienne, de capital ou de jouissance et ensuite à titre réductible sur celles des actions desdites libérées, et ce, proportionnellement au montant de leur part dans le capital et dans la limite de leurs demandes. Ces souscriptions seront effectuées contre remise du coupon n° 11 pour les actions de capital et du coupon n° 49 pour les actions de jouissance, et estampille pour les certificats nominatifs.

Le montant des souscriptions, tant à titre irréductible qu'à titre réductible, devra être versé intégralement à la souscription. En ce qui concerne celles des actions souscrites à titre réductible pour lesquelles aucune attribution n'aurait pu être faite, les sommes versées de ce chef seront restituées dans la huitaine de la répartition.

La souscription sera ouverte le 1er juillet 1938 et close le 31 juillet 1938, dernier délai dans le cas où les actionnaires ou quelques-uns d'entre eux n'exerceraient pas, dans ce délai, le droit de souscription préférentiel à eux réservé ils seraient irrévocablement forclos et débus de ce droit et le Conseil d'administration prendra les dispositions utiles pour faire souscrire les actions restées libres par qui bon lui semblera.

Les nouvelles actions seront créées jouissance du 1er janvier 1938, elles auront par suite droit à l'intérêt de 5 p. 100 sur le capital et au superdividende qui pourrait être alloué à partir du commencement de l'exercice prenant cours à cette date; elles n'auront aucun droit à tous dividendes, remboursements ou distributions spéciales qui pourraient être décidés par l'Assemblée générale applicable à l'exercice 1937.

Conformément aux articles 14 et 15 des statuts, les 24.000 actions nouvelles dont s'agit devront être obligatoirement amorties par tirages au sort, de façon qu'elles soient complètement amorties le 31 décembre 1960 lors de l'expiration des concessions relatives à la distribution du gaz d'éclairage et de l'électricité dans la Ville de Tunis.

Les souscriptions seront reçues du 1er juillet 1938 au 31 juillet 1938 au siège social de la Compagnie du Gaz et Régie co-intéressée des Eaux de Tunis, 122, rue de Serbie, à Tunis.

G^d Hôtel & G^d Hôtel de France

8, Rue Léon-Roches, 8
TUNIS

EAU COURANTE — ASCENSEUR

12 Appartements avec salle de bain privée
CHAUFFAGE CENTRAL PARTOUT

Salle pour noces et banquets

J. EYMON, Propriétaire

**ACHETEZ VOTRE EPICERIE
CHEZ UN EPICIER
AU BON CAOUA**

113, Rue de Portugal — TUNIS
A SES SUCCURSALES ET A SES AMBULANTES

BANQUE DE TUNISIE

Société Anonyme au Capital de 16.000.000 de Francs
Siège Social à Tunis — Succur. à Sousse, Sfax et Bizerte
Agences: Tunis (Agence A), Béja, Kairouan, Mahdia, Mateur, Medjez-el-Bab, Monastir, Souk-el-Khemis, Ferryville, Gabès, Zarzis, Ebba Ksour, Nabeul, Djerba.
Escompte, Recouvrements, Dépôts à vue et échéances fixes. — Emissions de chèques et de lettres de crédit pour tous pays. — Ordres de Bourse. — Dépôts de Titres. — Location de coffres-forts.
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

**AGENCE GENERALE D'ASSURANCES
LA NATIONALE**

Vie, Incendie, Accidents de toute nature, Vol, Grêle
« LA NATIONALE », se classe comme les années précédentes en tête de toutes les Compagnies françaises, dépassant de beaucoup la Compagnie venant immédiatement après elle.

S'adresser pour tous renseignements à
M. Gustave BESSIS, Agent Général
2, Rue de Bône — TUNIS — Téléphone : 04.79

**MOULINS-CONCASSEURS
Bamfords "LE RAPIDE"**

MOULINS pour blé, orge, maïs, café, etc...
1.200 références en Tunisie
Essais, devis et renseignements franco sur demande
INDUSTRIA
70, Avenue de Carthage

Maison PAONESSA, Artificier

Rue de Bretagne — TUNIS
FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES
Entreprise générale des fêtes publiques et privées
Vente et location d'illuminations et de décorations
Drapeaux et tentures de toutes nationalités
Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs. Pains de stéarine, etc., etc.
PRIX DEFIANT TOUTE CONCURRENCE

BANQUE FRANCO-TUNISIENNE

13, Rue d'Alger — TUNIS
BON DE CAISSE A UN AN : 4,5 p. 100
BON DE CAISSE A 6 MOIS : 3,5 p. 100

Compagnie de Navigation Mixte

SERVICE D'ETE
Départs assurés par vapeur grand rapide « EL BIAR »
Départs de Tunis tous les jeudis à 11 h. du matin.
Arrivées à Marseille tous les vendredis à 14 h.
Départs de Marseille tous les mardis à 12 h. du matin.
Arrivées à Tunis tous les mercredis à 17 h.
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, 8, rue d'Alger à Tunis.

Agence PEDELUPE et PIETRA
René PIETRA, Successeur

Office Français Immobilier & Commercial

(35e ANNEE) « ASSURANCES » (35e ANNEE)
28, Rue d'Italie — TUNIS — Téléph. 18.96

Vous qui désirez vendre : Fonds de Commerce, Immeubles, Terrains, etc., et qui ne trouvez pas d'acquéreur sur place, adressez-vous en confiance à OFFICE FRANÇAIS.

C^{ie} Générale Transatlantique

Services Maritimes entre Tunis et Marseille
Départs bi-hebdomadaires dans les deux sens par paquebots postaux rapides et confortables.
Départs de Tunis : les samedis à 11 h. directs, les mardis à 8 h. et de Bizerte à 15 h.
Pour tous renseignements, s'adresser aux bureaux de l'Agence, 3, Rue Es-Sadikia, à Tunis.

**G^d DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI**

USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et Rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros
SPECIALITE D'AMER ET FERNET LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours
Médaille d'or. — Exposition Universelle de Paris 1900.
Médaille vermeil au Concours de Paris 1900.

DOMAINE DE POTINVILLE

DEPOT : au Port (local de la Société des Chaux et Ciments France-Afrique)
BUREAUX : 2, Rue de Marseille — TUNIS
POTINVILLE, Téléph. N. 3 (Réseau d'Hammam-Lif).

L'HUILE QUI GRAISSE LE PLUS
"Vacuum Mobiloil"

Marque « GARGOYLE »
Maison A. MODIGLIANI
Agent général et Dépositaire pour la Tunisie
5, Rue Saint-Charles — TUNIS — Tél. : 0.47

Comptoir National d'Escompte de Paris

SOCIÉTÉ ANONYME
au Capital de 400 millions de francs entièrement versés
Siège Social : PARIS, 14, rue Bergère
Registre du Commerce TUNIS N° 1.025
AGENCES EN TUNISIE :
Tunis — Bizerte — Sfax — Sousse
ESCOMPTE ET RECOURVEMENTS
Toutes opérations de Banque, de Bourse et de Change
Délivrance de Lettres de Crédit sur le Monde entier
Emission de Lettres de Crédit et de Chèques Touristiques en Lires Italiennes

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR LA FABRICATION DE LA DYNAMITE

Procédés et Brevets A. NOBEL
PELLET Césaire, Agent
DEPOSITAIRE A TUNIS : 16, Rue de Syracuse
Dynamite Gomme A et N. 1, Détonateurs, Mèches de Mines, 3 tissus goudronnés
Adresse Télégraphique : Pellet-Tunis — Téléph. : 1.39